

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 04 avril 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
25/03/2016

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 06/04/2016
et publication du : 06/04/2016

L'an deux mille seize, le lundi quatre avril à vingt heures à la salle municipale de Mairy-Mainville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : M. THIRIAT
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET, BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : M. PEDESINI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARASSE,
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

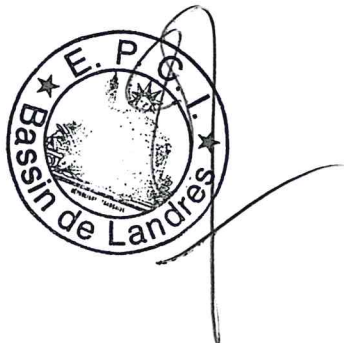
Commune de **BOULIGNY** : M. BRUSCO est représenté par Mme KINTZINGER
Commune de **MERCY LE BAS** : Mme KOSINSKI est représentée par M. PEDESINI
Commune de **PIENNES** : M. MAZZOCCO est représenté par M. LEON

Etaient absents (excusés) :

Commune de **TRIEUX** : MM MASCELLI, MIRJOLET

Secrétaire de séance : M. KUEN

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'aménagement de la traverse d'un plateau surélevé rue Jules Ferry (RD 14) à Joudreville,

Vu l'avis favorable des services du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle sur la définition technique de cet aménagement,

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public routier élaboré par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle fixant les droits et obligations de chaque collectivité,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention d'occupation du domaine public routier rue Jules Ferry (RD 14) à Joudreville avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.
- D'autoriser le Président à signer et exécuter ladite convention.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON

